

TROPHEE DES VILLES DU VAL DE MARNE

Règlement de la compétition

Organisé par le Comité départemental de golf du Val de Marne en partenariat avec le golf d'Ormesson , le **2^{ème} trophée des villes** aura lieu le **samedi 27 novembre 2021**

Inscription :

La compétition est ouverte à tous les golfeurs et golfeuses licenciés et demeurant dans la ville qu'ils représentent. Les joueurs devront avoir leur licence à jour et un certificat médical ou questionnaire de santé indiquant la non contre indication à la pratique du golf enregistré auprès de la FFG.

Les équipes peuvent être mixtes et seront composées de 5 compétiteurs . Une équipe bis peut être engagée sur une liste d'attente et pourra être retenue si la liste des villes participantes est inférieure à 16 équipes.

Les inscriptions des équipes (validées par la ville) se feront avec le formulaire (ci-joint) et transmis au Comité départemental de golf (cdgolf94@gmail.com).

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de retour du dossier complet (Clôture des inscriptions le 21 novembre à minuit).

Le droit d'inscription par équipe est de 250 Euros, celui-ci est à régler (sauf autres dispositions) sous forme de chèque à l'ordre du CDgolf94.

Terrain et règles en vigueur :

Le terrain retenu est celui du golf d'Ormesson, la compétition se fera sur 18 trous.

Les règles de golf (applicables en janvier 2019) approuvées par « the Royal and Ancient Golf club of saint Andrew » complétées et **les règles locales permanentes du terrain**, s'appliquent à cette compétition.

Pour cette épreuve les mesures sanitaires appliquées sur le golf d'Ormesson sont en vigueur.

Cette compétition est non fumeur.

Formule de jeu et index :

Pour cette compétition, les joueurs participeront individuellement selon la formule retenue du Stableford

L'index retenu par le comité de l'épreuve sera **égal à 54. Pour le calcul du classement cet index de 54 sera ramené à 36 d'index**

Horaires de départ :

Les départs de la compétition s'effectueront en shot gun.

Le briefing de départ se fera pour chaque responsable d'équipe à 8h30 devant le practice.

Le départ ayant lieu à 9 h, les joueurs sont priés d'être présents 5 minutes avant sur le trou assigné pour leur départ. Le starter a toute autorité pour aménager les départs.

Marques de départ :

Sauf autre précision sur la carte ou par voie d'affichage, les marques de départ seront les suivantes :

Marques jaunes : messieurs

Marques rouges : dames

Jeu lent :

Le Comité d'Épreuve sera particulièrement vigilant sur le jeu lent. les règles fédérales seront appliquées.

Divers :

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments qui mesurent ou estiment uniquement la distance.

L'utilisation d'un instrument de mesure de la distance qui est conçu pour évaluer ou mesurer d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (par exemple le dénivelé, le vent, la température) n'est pas autorisée.

Recording et enregistrement des scores :

Les joueurs n'échangeront pas leur carte de score .

Chaque joueur doit vérifier avec son « marqueur » les scores inscrits sur chaque trou avant de signer la carte de score , la carte soit rendue le plus rapidement au comité après la fin du tour.

La carte sera considérée comme rendue dès sa remise à l'accueil ou à un membre du comité et ce dès la sortie de l'enceinte de l'accueil.

Résultats de l'épreuve

Les résultats seront communiqués le midi au cours du repas (une fois que toutes les parties seront passées au recording) puis sur le site du comité départemental le lendemain de la compétition www.cdgolf94.com

Classement du trophée des villes

Le classement des villes se fera à partir de l'addition des 3 meilleurs résultats bruts et des 2 meilleures résultats net parmi les 5 cartes de l'équipe.

Une bonification sera attribuée par la présence dans l'équipe d'un élu de la ville (+ 1 point), d'une féminine (+1point) et d'un jeune de 18 ans et moins au 31/12/2021 (+1 point).

Rappel : Pour les participants avec un index de 54, celui ci sera ramené à 36 pour la prise en compte dans le classement.

En cas d'égalité le meilleur résultat des autres cartes de l'équipe sera pris en compte.

Classement individuel :

Les premiers du classement Net femme et homme,

Le départage est effectué automatiquement par le programme informatique de la F.F.G. selon les principes suivants : les ex-aequo sont départagés sur les 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste les scores trou par trou en remontant (17ème, 15ème, 14ème, 12ème etc.) sont comparés.

Prix et récompenses

La remise des prix se fera lors du déjeuner.

Comité de l'épreuve :

- Le directeur du golf d'Ormesson ou son représentant,
- Les Membres du Comité Départemental.

Rappel : Le Comité d'organisation appliquera les règlements généraux du golf mais se réserve le droit de prendre toutes décisions jugées utiles pour le bon déroulement de la compétition.